

En dernière heure

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **32 (1944)**

Heft 665

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265224>

Nutzungsbedingungen

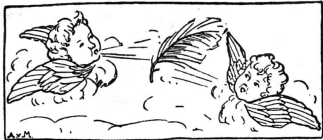
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



DE-CI, DE-LA

Comment s'habillent les aviateurs.

En réponse à une question récemment posée, on a appris qu'une très grande quantité de laine et de soie servait à la fabrication des vêtements pour aviateurs. L'équipement moderne est d'une telle complexité qu'il faut trois quarts d'heure à un mitrailleur pour l'endosser, et pèse 61 kilos, environ deux kilos seulement de moins que le poids moyen de celui qui le porte. Un aviateur porte normalement des caleçons longs et un tricot de laine doublé de soie, un chandail blanc tricoté et une combinaison de cuir chauffée électriquement doublée de fourrure du cou aux chevilles; trois paires de gants (soie blanche, laine et cuir) et un gilet de soie caoutchoutée. Il a aussi une casquette de soie jaune style jockey et des gants de laine jaunes qui le rendent plus visible du haut des airs s'il doit amérir. Ses bottes doublées de laine coûtent 180 fr.; il les porte avec deux paires supplémentaires de chaussettes, dont une en tricot serré.

S. G. F. et profession

Lors de son Assemblée générale tenue à Genève le mois dernier, la Société suisse des commerçants a voté un certain nombre de résolutions touchant à l'avenir et à la préparation de la profession. Parmi ces résolutions s'en trouve une, concernant les Services complémentaires féminins occupés à des travaux de bureau:

Les femmes occupées dans les administrations des services complémentaires ne doivent avoir accès à notre profession que si elles possèdent une formation complète, ou si elles étaient occupées dans un bureau avant leur entrée au service militaire.

L'enseignement des fillettes marocaines

L'Islam assigne, en pratique, une situation inférieure à la femme. En Afrique du Nord, malheureusement, la 3^{me} République française n'avait pas rompu avec ces traditions fâcheuses, et n'avait pas institué d'écoles primaires pour les fillettes. Celles-ci étaient réduites aux « écoles

Comparaison.

On s'est étonné à plus d'une reprise, et avec raison, de la parcimonie dont la Confédération fait preuve avec les Services complémentaires féminins, tout d'abord en ne leur accordant gratuitement qu'une capote et un bonnet de police, et ensuite en leur refusant du tissu de laine pour l'équipement qu'elles paient de leur poche.

D'autres sont plus larges avec celles qui les servent. Sans parler de l'équipement qui leur est fourni et des perspectives d'avancement, voici que l'Angleterre prévoit le retour dans la vie civile des milliers de femmes qui servent dans les trois organisations militaires féminines, tout d'abord pour leur trouver du travail et ensuite des vêtements civils. Alors qu'à tout soldat démobilisé, on prépare un complet avec un jeu de boutons de chemise, de col et de manchettes, le ministère des Fournitures n'entend pas mettre toutes les femmes dans le même tailleur et la même blouse chemisier: aux démobilisées sera remis l'équivalent de l'équipement masculin, sous forme d'argent et de coupons de textiles... Gou- verner, c'est prévoir.

S. B.

Nominations.

M^{lle} Juliane Bauver, infirmière diplômée du Bon-Secours, à Lausanne, a été nommée assistante sociale au Département de Justice et Police, à l'Office cantonal de surveillance antialcoolique.

— M^{lle} Suz. Bonnet, précédemment à Montana, vient d'être nommée auxiliaire de paroisse à Payerne.

de tapis», tandis que leurs frères recevaient une véritable instruction générale.

Mais le Comité français de la libération nationale, s'il applique en général la législation de la République, a compris la nécessité d'aller de l'avant. C'est ainsi que par une loi du 17 novembre 1943 a été décidée l'organisation d'écoles de fillettes musulmanes. Un arrêté viziriel du même jour stipule que les écoles primaires pour fillettes prépareront les élèves au certificat d'études primaires musulmanes féminines. Elles couvriront le même cycle d'études que les écoles primaires de garçons. Le programme de ce cycle est, en principe, le même que celui de l'enseignement des garçons, compte tenu de quelques aménagements de détails. Cette dernière disposition s'inspire nettement du principe d'égalité entre les sexes.

Une difficulté s'est dressée devant le législateur: l'absence de femmes indigènes capables d'enseigner l'arabe et les disciplines islamiques du programme. Aussi un arrêté viziriel du 7 janvier 1944 a-t-il institué un concours spécial pour le recrutement de « mouderrès » (hommes) chargés d'enseigner ces disciplines aux fillettes, en attendant le recrutement de « mouderrissas ». T. F.

Une nouvelle profession féminine.

La « Mutuelle chevaline suisse », société d'assurance mutuelle contre la mortalité des chevaux, qui compte 24 agences réparties sur le territoire suisse, vient de confier l'agence de Lucerne à M^{me} et M^{lle} Suter, qui remplacent leur mari et père, Léonce Suter, décédé en juillet 1943. Ce choix a été dicté par leurs connaissances parfaites des exigences techniques et administratives d'une des plus importantes agences de la société.

Une centenaire.

On a souvent dit qu'une veuve chargée d'enfants se tire mieux d'affaire qu'un veuf avec un seul enfant. Une preuve nouvelle en est fournie par M^{me} Jeannette Clerc-Delisle, dont tout le village de Froideville et quelques hommes politiques ont fêté le centenaire, le 1^{er} juin dernier. Simple paysanne, femme forte moralement et physiquement, M^{me} Clerc a eu huit enfants pour se voir ensuite abandonnée par son mari, qui passa la frontière et disparut sans qu'on ait jamais rien su de lui. Elle accepta vaillamment la tâche, éleva fort bien ses enfants, en fit des êtres utiles et vaillants comme elle, et pour cela dirigea non seulement sa ferme, mais alla travailler chez ses voisins, avec une volonté et un courage peu communs. Tout le village aujourd'hui vénère M^{me} Clerc pour le grand exemple qu'elle a donné, pour le sentiment de la famille qu'elle a cultivé et su l'inculquer aux siens.

S. B.

En dernière heure

Nous apprenons que le 15 juin dernier, M. Oprecht, conseiller national socialiste, a déposé sur le bureau de la Chambre un postulat, signé par 51 de ses collègues du même parti, et ainsi conçu:

« Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'insérer dans la Constitution une disposition prévoyant le droit de vote et d'éligibilité des femmes. »

Les conditions du travail des infirmières dans les hôpitaux des Etats-Unis

Nos lectrices se rappellent les articles que, à l'occasion de la campagne sur le statut des infirmières en Suisse romande, a publiés notre journal¹; voyons maintenant, à titre de comparaison, et d'après un article de la *Revue Internationale du Travail* (publiée par le B. I. T. à Montréal, No de juillet 1943), les conditions du travail du personnel des hôpitaux dans notre grande République-sœur. En effet, à côté des

¹ Mouvement, Nos 648 et 654.

Papiers Peints
DUMONT
19 B^e HELVETIQUE

médecins et des infirmières, c'est là-bas toute une petite armée qui est responsable de la bonne marche d'un hôpital: personnel occupé aux travaux de nettoyage, de blanchissage, d'entretien et de réparations, aux régimes alimentaires, aux services de laboratoires, de pharmacie, de radiologie, de dentisterie, de thérapie professionnelle et physique, et aux tâches administratives et de bureau... Rien donc d'étonnant que la situation de tout ce personnel préoccupe, en plus, comme chez nous, celle des infirmières, tout le monde du travail.

Les principes qui devraient régir l'emploi de ce personnel ont été codifiés par l'Association des hôpitaux des Etats-Unis (A.H.A.), et d'une manière générale, et sans avoir force de loi, ils exercent un effet salutaire sur les conditions du travail dans ces professions. D'après ces principes, tout le personnel employé doit être recruté, sans discrimination pour cause de race ou de religion, parmi des citoyens américains âgés de plus de 18 ans, ayant passé un examen médical, et engagés à l'essai pour une période d'au moins trois mois.

Durée du travail.

Suivant les mêmes normes, ce personnel ne devrait pas travailler durant des périodes plus longues que celles qui sont fixées légalement pour les travailleurs des entreprises industrielles et commerciales; mais la réalisation immédiate de ce programme n'étant pas possible, il est préconisé une durée maximum ne devant pas, normalement, excéder 52 heures par semaine, 9 heures par jour, avec un repos hebdomadaire de 52 heures consécutives. Mais d'après le rapport publié par l'Association américaine des infirmières et la Ligue nationale pour l'enseignement des infirmières, la durée du travail pour l'ensemble du pays est, dans la pratique, inférieure à ces chiffres. C'est surtout dans les centres urbains qu'a été introduite la journée de travail de 8 heures, ce qui, pour assurer un service continu, implique la mise en œuvre de trois équipes; mais suivant le nombre de jours de travail effectué dans l'ensemble de la semaine, la durée du travail peut varier entre 48 et 56 heures. Par exemple, certains hôpitaux fonctionnent sur la base de 6 journées de 8 heures chacune, plus une demi-journée de 4 heures, soit au total 52 heures par semaine; d'autres pratiquent le système de 5 journées de 8 heures chacune, auxquelles viennent s'ajouter 2 journées de 6 heures, (au total 52 heures) ou même seulement 2 journées de 5 heures (au total 50 heures). Les hôpitaux ayant adopté la journée de 8 heures ont constaté une amélioration du service sans augmentation du coût de l'exploitation, mais certains hôpitaux qui ne possèdent pas, pour raison d'économie, du personnel en nombre suffisant ne sont pas à même d'introduire cet horaire.

Celui-ci d'ailleurs, soit horaire en trois équipes, est presque uniquement utilisé dans les hôpitaux auxquels sont adjointes des écoles d'infirmières. Sur 364 établissements ayant adopté la journée de 8 heures et la semaine de 6 jours, les trois quarts pratiquent le système dit du « tra-

N'oubliez pas que vous trouvez
chez Hirt les plus belles fleurs
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

de Bâle; le profil, au crayon, de l'archiduc Eugène; beaucoup de portraits de dames de la bonne société bâloise; enfin toute une collection de portraits d'enfants, saisis sur le vif. Un autre groupe réunit quelques-uns des paysages méridionaux dont M^{lle} Stückelberg avait ressenti et rendu le charme lors de son séjour aux Grisons et au Tessin. Il faut aussi mentionner ses tableaux d'intérieur où s'affirme son attachement au milieu familial, à cette maison paternelle, dont la démolition complète lui porta un coup dont elle ne se remit jamais.

L'œuvre de cette artiste professionnelle, qui avait fait des études complètes de peinture, non seulement sous la direction de son père, le peintre E. Stückelberg, de qui elle tenait son talent inné, mais encore sous des maîtres bâlois et parisiens, est doublement représentative. Elle incarne une époque sociale où la pitié filiale et la tradition de famille contrebalançaient la loi, aujourd'hui prépondérante, de l'opposition des générations. Et elle représente aussi une tendance de la peinture bâloise, refoulée par les chapelles tapageuses des « jeunes ». Le public actuel est heureux de voir ces toiles rassemblées, car, comme nous le disait M^{lle} La Roche: « das lässt sich doch noch sehen! »

Travail à domicile : salaires de gosses

La Lutte Syndicale a publié des renseignements bien frappants sur les tâches qu'accomplissent des enfants qui sembleraient ne pas devoir déjà être astreints à du travail rémunéré, pour parer à l'insuffisance du gain familial. Un rapporteur de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière qui a fait à ce sujet une enquête parmi les enfants de travailleurs à domicile de ses colonies de

vacances, a pu s'écrier avec raison après ces révélations:

Je vois encore devant moi ces petits, presque trop sages pour leur âge, raconter leur vie familiale. C'était un rapport bouleversant par sa simplicité et sa sincérité. Nous, les adultes, nous avions honte.

...Sous plusieurs rapports, ces enfants se distinguaient nettement de leurs camarades provenant également de milieux indigents. Ils étaient en retard d'au moins un an dans leur croissance. Les fillettes de 14 à 15 ans ressemblaient aux petites citadines de 12 ans. Leur poids était de 25 % inférieur à la normale. Leur assiduité au travail était quelque chose d'effrayant, à tel point qu'il fallait pour ainsi dire leur apprendre à s'amuser. Tous, même les enfants de 7 à 8 ans, doivent travailler régulièrement après l'école. Au cours d'une soirée réunissant les enfants et les adultes dans nos camps de vacances, ces petits nous ont donné quelques détails sur leur vie familiale. Un garçonnet de 7 ans raconte qu'il ramasse des pives chaque jour et les vend à raison de 20 ct. le sac. Une fillette de 8 ans joint, au crochet, les deux parties des barboteuses. Elle en fait trois ou quatre par jour, et si elle ne va pas à l'école l'après-midi, elle en fait dix à douze. Une fille de 9 ans confectionne des boutons avec de la corde à lier les herbes. Il gagne ainsi 20 ct. par soirée. Tous ces enfants doivent faire le ménage, car la mère, qui gagne en moyenne 15 ct. à l'heure, ne peut perdre son temps aux menus travaux du ménage, sinon elle n'arriverait pas au gain quotidien de 1 fr. 50.



Publications reçues

Dr. Franziska BAUMGARTNER-TRAMER, Priv. docteur à l'Université de Berne: *Zum Problem der Unterschiede zwischen männlichen und weiblichen Arbeitskräften*.

Cette publication est une réponse que l'auteur a été sollicité par l'Association suisse pour le suffrage féminin de faire à un article de la *Schweizerische technische Zeitschrift* sur les « Différences entre les capacités de travail masculines et féminines », article rédigé par le Dr. A. Ackermann.

Dans sa critique abondamment motivée, M^{me} Baumgartner insiste sur le fait que l'étude ci-

dessus, basée sur des expériences personnelles d'après un certain groupe de travailleuses a généralisé à tort ces observations restreintes en les étendant à tout le sexe féminin. Elle ne trouve rien d'objectif dans ses affirmations, et si, par exemple, il est rapporté les paroles d'un employé supérieur disant « qu'il préférerait avoir à faire à 3000 hommes plutôt qu'à 300 femmes », on peut lui opposer cette autre déclaration « qu'il préférerait avoir à engager 1000 femmes plutôt que 100 hommes », déclarations qui, l'une comme l'autre, peuvent être justes dans un certain milieu, mais qui, toutes deux, sont fausses, scientifiquement, si on les généralise. Selon le Dr. Ackermann, l'homme travaille davantage pour l'intérêt de sa profession que ce n'est le cas pour la femme. Le Dr. Baumgartner cite à l'appui du contraire une enquête sur l'attitude de la jeune fille à l'égard de sa profession, travail de diplômée d'Esther Pestalozzi à l'Ecole d'études sociales de Zurich, dont les statistiques montrent précisément combien grand est le nombre des jeunes femmes qui tiennent à leur profession.

Nous ne pouvons, faute de place, résumer ici tous les points controversés. Il faudrait faire un choix dans cette critique, laquelle ne semble n'avoir rien passé sous silence de ce qui peut ébranler la théorie soutenue contre la femme par le Dr. Ackermann. La femme est moins douée pour l'abstraction et la logique? Il conviendrait, à ce propos, de rappeler les nombreux tests scientifiques de l'intelligence des enfants, qui ne révèlent aucune différence entre écoliers et écolières. Dans une étude sur les différences psychiques entre les sexes, le psychologue Otto